

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 février 2023 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

23-041

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Proclamation – Journées de la persévérance scolaire
13 au 17 février 2023

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 23-041 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 23-042 2.2. Adoption – Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le
17 janvier 2023

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 23-043 3.1. Modification – Calendrier des séances 2023
- 23-044 3.2. Nomination – Membres du conseil municipal – Comités et commissions
- 23-045 3.3. Adoption, autorisation et confirmation – Plan d'action d'accueil,
d'intégration et de pleine participation, en français, des personnes
immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la Ville de Sainte-Julie.

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 23-046 4.1. Adjudication – Contrat de service d'entretien – SirsiDynix – Année 2023
- 23-047 4.2. Autorisation de signature – Lettre d'entente – Garanties liées à
l'endettement Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et BMO
Banque de Montréal

5. RESSOURCES HUMAINES

- 23-048 5.1. Embauche – Préposée aux traverses d'écoles – Service de sécurité
incendie
- 23-049 5.2. Autorisation de signature – Lettre d'entente – Syndicat canadien de la
fonction publique; section locale 1690 – Embauche d'un chargé de projet
temporaire – Service des infrastructures et gestion des actifs

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

23-050 6.1. Attribution – Contrat d'assurance responsabilité civile de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2023

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

23-051 7.1. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer

23-052 7.2. Autorisation – Disposition d'actifs – Items informatiques

23-053 7.3. Attribution – Acquisition d'ordinateurs portables et de stations d'arrimage

23-054 7.4. Attribution – Contrat de licences Office 365 – Année 2023

23-055 7.5. Dépôt – Rapport du trésorier – Financement des partis politiques municipaux et contrôle des dépenses électorales

8. INFRASTRUCTURES

23-056 8.1. Attribution – Services professionnels d'ingénierie pour des travaux de reconstruction des rues d'Avignon et de La Rochelle – Projet R-1289, lot 2

23-057 8.2. Provision – Services professionnels d'ingénierie pour des travaux de reconstruction des rues d'Avignon et de La Rochelle – Projet R-1289, lot 2

23-058 8.3. Attribution – Contrat de service – Balayage et nettoyage de rues Année 2023 – Projet SA-23-03

23-059 8.4. Provision – Contrat de service – Balayage et nettoyage de rues Année 2023 – Projet SA-23-03

23-060 8.5. Rejet de soumissions – Construction d'un sentier de vélo de montagne au parc Edmour-J.-Harvey – Projet R-1276, lot 5

23-061 8.6. Autorisations et engagements – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), volet 2 – Travaux de réhabilitation de conduites – Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation

23-062 8.7. Adoption – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions Fourniture et remplacement des modules de jeux incendiés au parc Ringuet – Projet SA-23-07

9. LOISIRS

23-063 9.1. Adoption – Plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2022

23-064 9.2. Aide financière de fonctionnement – Défilé de Noël de Sainte-Julie Édition 2022

23-065 9.3. Adoption – Mise à jour – Politique de campagnes de financement de la Ville de Sainte-Julie

23-066 9.4. Autorisation de passage – 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie – 11 juin 2023

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

23-067 10.1. Approbation – PIIA – Plans-concept d'affichage – 310, rue de Murano, local 101 (CIBC) – Zone C-258

23-068 10.2. Approbation – PIIA – Plans-concept de construction – 500, boulevard Saint-Joseph Zone C-208

23-069 10.3. Approbation – PIIA – Modifications apportées aux plans-concept d'affichage – 1400, rue Principale – Zone C-249

11. RÉGLEMENTATION

23-070 11.1. Avis de motion et premier projet de règlement 1101-113 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin de revoir les dispositions relatives à la zone A-719 et de créer, à même celle-ci, une nouvelle zone A-720 ainsi que les normes afférentes à cette dernière

23-071 11.2. Avis de motion et premier projet de règlement 1101-114 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la zone I-152 sur la rue Léonard-De Vinci

23-072 11.3. Avis de motion et premier projet de règlement 1107-9 modifiant le *Règlement 1107 sur les usages conditionnels* afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720

23-073 11.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1239-1 modifiant le *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* afin de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail

23-074 11.5. Adoption – Règlement 1293 autorisant le paiement des coûts des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$

23-075 11.6. Adoption – Règlement 1295 pour payer les coûts des travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale pour un montant de 237 500 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 237 500 \$

23-076 11.7. Adoption – Règlement 1296 autorisant le paiement des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour la reconstruction d'une partie des rues de Normandie et du Père-Marquette ainsi que d'une partie du parc Armand-Frappier pour un montant de 350 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 350 000 \$

23-077 11.8. Adoption – Règlement 1297 pour payer les coûts des travaux de reconstruction de bordures et de chaussées sur diverses rues à la suite d'affaissements, ainsi que les frais contingents pour un montant de 200 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 200 000 \$

23-078 11.9. Adoption – Règlement 1299 pour payer les coûts des travaux d'amélioration de divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 545 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 545 000 \$

23-079 11.10. Adoption – Règlement 1300 autorisant le paiement des coûts d'achat d'un véhicule électrique ainsi que les frais contingents pour un montant de 675 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 675 000 \$

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 janvier 2023

12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-081 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE –
13 AU 17 FÉVRIER 2023**

ATTENDU les conséquences importantes découlant du décrochage scolaire sur les individus et sur la société en général;

ATTENDU QUE depuis 2004, le Québec se mobilise pour valoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire 2023 ont pour slogan « Bien entourés, les jeunes peuvent tous persévérer », pour souligner l'apport de l'entourage comme étant un facteur essentiel dans la motivation, la résilience et la confiance en soi de chaque jeune;

ATTENDU QUE, par l'entremise de leurs gestes d'encouragement et leur soutien, les parents, les enseignants, les proches, les intervenants, les professionnels, les directions d'école, les gens d'affaires et les élus ont une influence significative sur les jeunes et contribuent ainsi à leur réussite scolaire;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame « Journées de la persévérance scolaire » les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023;

La Ville de Sainte-Julie salue les efforts de tous les intervenants qui posent des gestes favorisant la persévérance scolaire chez les jeunes.

23-042

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE
LE 17 JANVIER 2023**

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 17 janvier 2023, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-043

MODIFICATION – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté, à la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2022, le calendrier des séances du conseil pour l'année 2023, tel qu'il apparaît de la résolution 22-515;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dates des séances ordinaires du conseil du mois de mars 2023, initialement prévues les 7 et 21 mars 2023 et de modifier l'heure de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2023, initialement prévue à 19 h 30 ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

DE ne tenir qu'une seule séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Julie au mois de mars 2023, soit le mardi 14 mars 2023 à 19 h 30;

QUE l'heure de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023 soit à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-044

NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS

ATTENDU la nomination des membres du conseil municipal à titre de membres de comités et de commissions au moyen de la résolution 21-552, adoptée le 23 novembre 2021;

ATTENDU l'élection de M. Sylvain Dubuc à titre de conseiller municipal du district 1, lors de l'élection municipale partielle tenue le 11 décembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des membres du conseil siégeant au sein des comités et commissions de la Ville de Sainte-Julie ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

DE nommer les membres du conseil municipal suivants à titre de membres des commissions, comités et organisations ci-dessous :

A. COMITÉS ET COMMISSIONS DE RÉGIE INTERNE	
• Comité consultatif d'urbanisme	Christian Huard, président Amélie Poirier
• Comité de la sécurité publique	Claude Dalpé Christian Huard Sylvie Beaulieu
• Comité de toponymie	Eric Faucher, président Sylvie Beaulieu
• Commission des finances	Lucie Bisson, présidente Amélie Poirier

• Comité de la biodiversité et de l'environnement	Lucie Bisson, présidente Sylvain Dubuc Josée Marc-Aurèle
• Comité de travail de la carrière	Mario Lemay, président Lucie Bisson Amélie Poirier
• Comité du régime de retraite des employés	Claude Dalpé
• Commission des loisirs, du sport et de la culture et représentants à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)	Josée Marc-Aurèle, présidente Eric Faucher
• Comité des politiques citoyennes, représentants de la Table de concertation des organismes (sportifs, culturels et communautaires) et de l'Espace MUNI	Claude Dalpé Sylvain Dubuc Josée Marc-Aurèle
• Comité du Prix des Grands Julievillois	Eric Faucher Claude Dalpé
• Comité de démolition	Eric Faucher, président Sylvie Beaulieu Sylvain Dubuc
• Comité de la politique culturelle	Eric Faucher Christian Huard
• Comité de la mobilité intelligente et durable	Sylvie Beaulieu Claude Dalpé Amélie Poirier
• Comité de sélection d'œuvres d'art publiques	Eric Faucher Christian Huard
• Comité de travail sur le corridor aérien	Mario Lemay Lucie Bisson Amélie Poirier
• Comité de travail pour le commerce local et représentants aux Chambres de commerce régionales	Amélie Poirier Sylvain Dubuc Christian Huard
• Comité citoyen des aînés et représentants au Comité régional de concertation des aînés de la Montérégie et à la Table régionale de concertation pour les aînés de la Montérégie	Claude Dalpé Christian Huard, substitut
• Comité de travail sur le transfert du boisé de la Défense nationale à la SÉPAQ	Mario Lemay Lucie Bisson Amélie Poirier
• Comité de travail pour le logement abordable	Eric Faucher Lucie Bisson

<u>B. AUTRES NOMINATIONS</u>	
• Table d'harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno (en lien avec le Comité de travail sur le transfert du boisé de la Défense nationale à la SÉPAQ)	Lucie Bisson
• Comité de la Journée de la famille	Lucie Bisson Josée Marc-Aurèle Sylvain Dubuc
• Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ)	Lucie Bisson Eric Faucher
• Réseau québécois des Villes et Villages en santé	Claude Dalpé Sylvain Dubuc Josée Marc-Aurèle
• Comité de la Maison de l'environnement (MRC de Marguerite-D'Youville)	Lucie Bisson Josée Marc-Aurèle, substitut
• Comité sur le commerce local (Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno)	Amélie Poirier Christian Huard Sylvain Dubuc, substitut

• Régie des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)	Mario Lemay Christian Huard, substitut
--	---

QUE les membres du conseil municipal ainsi mandatés pour siéger sur des commissions et comités soient remboursés pour les frais d'activités et de déplacement à l'extérieur de la Ville de Sainte-Julie encourus dans le cadre de leurs mandats respectifs. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-045

ADOPTION, AUTORISATION ET CONFIRMATION – PLAN D'ACTION D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET DE PLEINE PARTICIPATION, EN FRANÇAIS, DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE les personnes immigrantes contribuent à l'essor social, culturel et économique des collectivités québécoises et que ces personnes aux parcours et aux profils diversifiés apportent leur savoir-faire, des idées, des projets, de nouveaux produits de consommation et participent à la création de la richesse collective;

ATTENDU QUE les organismes municipaux sont parmi les premiers intervenants en matière d'établissement, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite soutenir ses entreprises locales en augmentant sa capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de participation, en français, de la main-d'œuvre immigrante à la vie collective;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville de Sainte-Julie a convenu d'élaborer un plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles visant d'abord à identifier les enjeux et besoins présents sur son territoire, de même qu'à cibler les actions à mettre en œuvre afin d'y répondre;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a présenté au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités, ayant pour but l'élaboration d'un tel plan d'action, résolution 21-559;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé, en janvier 2022, à la signature d'une convention d'aide financière intervenue avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du programme précité;

ATTENDU QUE la Ville a réalisé les étapes d'élaboration de ce plan d'action en concertation avec le comité de pilotage regroupant différents acteurs et partenaires de la communauté issus notamment des milieux de l'éducation, des services sociaux et des affaires ainsi que des employés de l'administration municipale, des personnes immigrantes et un représentant du ministère;

ATTENDU QUE le comité de pilotage a acquiescé aux enjeux soulevés et aux actions prioritaires proposées lors d'une rencontre tenue en décembre 2022;

ATTENDU QUE la convention d'aide financière prévoit que le plan d'action doit être adopté par le conseil municipal;

ATTENDU QU'il sera possible pour la Ville de déposer une demande d'aide financière au MIFI pour la mise en œuvre du plan d'action sur une période de trois ans, soit de 2023 à 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'adopter le plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la Ville de Sainte-Julie, dont copie est jointe à la présente résolution;

D'autoriser la directrice générale ou, en son absence, la greffière adjointe et coordonnatrice aux projets spéciaux à présenter et à signer une demande d'aide financière au MIFI en vue de la mise en œuvre de ce plan d'action, ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

De confirmer la contribution financière de la Ville au projet à la hauteur de 50 % du montant des dépenses admissibles, le montant restant à parfaire;

De demander au MIFI d'y contribuer à raison de 50 % du montant des dépenses admissibles;

De transmettre copie de la présente résolution, accompagnée d'une copie du plan d'action, au MIFI;

De remercier toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à la réalisation de ce projet, soit les membres du comité de pilotage, les personnes immigrantes qui ont participé aux consultations, les différents partenaires, les services municipaux et organismes du milieu, le MIFI ainsi que tous les citoyen.nes de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-046

ADJUDICATION – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN – SIRSIDYNIX – ANNÉE 2023

ATTENDU le contrat actuel de service d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèque (SIBG) conclu entre SirsiDynix et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception de la facture de SirsiDynix concernant le renouvellement du contrat de service pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6^oa) et au paragraphe 9^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat de services pour le SIBG de la bibliothèque pour l'année 2023 à SirsiDynix, dont le siège au Canada est situé au 1800, Northfield Drive West, Waterloo (Ontario) N2L 0C7, pour un montant de 29 033,66 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à la facture numéro INV12422.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Les conseillers Mme Lucie Bisson et M. Eric Faucher divulguent leur intérêt à titre d'administrateurs au conseil d'administration du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter

23-047

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE – GARANTIES LIÉES À L'ENDETTEMENT – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE ET BMO BANQUE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est portée caution en faveur de BMO Banque de Montréal des obligations du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ ») pour la construction d'une 3^e glace et la mise aux normes de l'aréna de Sainte-Julie, conformément à la résolution 16-112 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016;

ATTENDU QUE la Ville doit réaffirmer sa responsabilité envers BMO Banque de Montréal conformément aux dispositions concernant la garantie liée à l'endettement du CCSSJ au montant de 13 297 845 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le document intitulé « Lettre d'entente » en faveur de BMO Banque de Montréal, dont copie est annexée à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-048

EMBAUCHE – PRÉPOSÉE AU TRAVERSES D'ÉCOLES – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit combler un poste de préposé aux traverses d'écoles au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE Mme Lina Gaudet est à l'emploi de la Ville comme préposée aux traverses d'école surnuméraire depuis le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 février 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'embaucher Mme Lina Gaudet à titre de préposée aux traverses d'écoles régulières au Service de sécurité incendie, à compter du 20 février 2023, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-049

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 – EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJETS TEMPORAIRE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QU'au cours des douze (12) prochains mois, le Service des infrastructures et gestion des actifs devra combler temporairement le poste de chargé de projets, et ce, en deux périodes distinctes;

ATTENDU QUE la Ville préfère, afin de réaliser ce travail, procéder à l'embauche temporaire d'une personne salariée plutôt que d'utiliser les services d'une firme externe;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 février 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie, en vue de l'embauche d'un chargé de projets temporaire pour une période déterminée de douze (12) mois au Service des infrastructures et gestion des actifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-050

ATTRIBUTION – CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU le renouvellement de gré à gré des assurances en responsabilité civile des membres du Regroupement Varennes/Sainte-Julie pour l'année 2023;

ATTENDU QUE ce renouvellement reconduit BFL Canada les adjudicataires de l'appel d'offres réalisé l'an dernier pour la période 2021-2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 6 février 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver le renouvellement de gré à gré des assurances responsabilité civile des membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

D'attribuer le contrat d'assurance responsabilité civile (bloc B) de la Ville de Sainte-Julie à BFL Canada pour l'année 2023;

DE verser à BFL Canada, pour le terme du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, la prime de la Ville de Sainte-Julie au montant de 85 767,29 \$, toutes taxes comprises;

DE verser à l'UMQ la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour l'année 2023, ainsi que les honoraires pour la gestion de ces fonds;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document donnant effet à la présente résolution;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-051

APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 13 janvier 2023 au 9 février 2023 :

Liste F-2023-03	Chèques à ratifier	1 080 990,30 \$
Liste F-2023-04	Comptes à payer	3 301 842,24 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 13 janvier 2023 au 9 février 2023 apparaissant sur les listes F-2023-03 et F-2023-04;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-052

AUTORISATION - DISPOSITION D'ACTIFS – ITEMS INFORMATIQUES

ATTENDU QU'il y a lieu de disposer des items informatiques désuets et/ou endommagés encombrant le local d'entrepôt de la section TIT de la Ville et de faire détruire de façon sécuritaire et confidentielle les dispositifs de stockage (disques durs) contenus dans ces items informatiques, le cas échéant;

ATTENDU QUE différents services et intermédiaires existent pour procéder gratuitement à la disposition d'équipements informatiques et pour procéder, moyennant certains frais, à la destruction sécurisée de dispositifs de stockage;

ATTENDU QUE les ordinateurs et appareils cellulaires peuvent être disposés en lot par le biais de l'encan du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), principalement pour la valeur des pièces;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser la disposition des ordinateurs et des téléphones cellulaires par le biais de l'encan du CAG;

D'autoriser la disposition des items informatiques désuets et/ou endommagés encombrants le local d'entrepôt de la section TIT de la Ville et la destruction sécurisée des dispositifs de stockage;

D'autoriser le chef de section des technologies de l'information et des télécommunications à déterminer la marche à suivre la plus appropriée et à signer tout document requis pour procéder et donner effet à la disposition ou la destruction de ces actifs;

D'autoriser le trésorier à payer les frais inhérents à la destruction sécurisée des dispositifs de stockage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-053

ATTRIBUTION – ACQUISITION D'ORDINATEURS PORTABLES ET DE STATIONS D'ARRIMAGE

ATTENDU QUE la Ville a prévu de remplacer annuellement un certain nombre de ses ordinateurs portables et stations d'arrimage, notamment pour éviter les risques de sécurité liés à la désuétude des équipements et pour assurer la performance des appareils;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est membre du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE la compagnie Solutions IT2GO inc. propose, dans son offre de services pour l'achat d'ordinateurs portables et de stations d'arrimage, un prix établi selon le tarif du CAG;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 13 février 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat d'achat d'ordinateurs portables et de stations d'arrimage à la compagnie Solutions IT2GO inc. située au 900, boulevard du Séminaire Nord, suite 320, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1B5, pour une somme de 35 323,77 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 6 février 2023;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-054

ATTRIBUTION – CONTRAT D'ACHAT DE LICENCES OFFICE 365 – ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire poursuivre, pour l'année 2023, l'utilisation des licences Office 365 de Microsoft;

ATTENDU QUE ces licences fournissent l'hébergement des courriels de la Ville de Sainte-Julie chez Microsoft;

ATTENDU QUE ces licences permettent l'utilisation organisationnelle de Microsoft Teams;

ATTENDU QUE ces licences fournissent également les versions à jour des logiciels Word, Excel, Outlook, PowerPoint, Publisher et Access;

ATTENDU le Règlement 1240 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 13 février 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'attribuer pour l'année 2023, conformément à la clause d'achat locale pour un fournisseur de Sainte-Julie, le contrat d'achat des licences Office 365 de Microsoft au fournisseur STR Micro, situé au 1978, chemin du Fer-à-Cheval, local 100, Sainte-Julie, Québec, J3E 2T7, pour la somme de 30 431,21 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-055

**DÉPÔT – RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES
MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

ATTENDU QUE l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités exige que le trésorier produise chaque année, au plus tard le 1^{er} avril, un rapport sur le financement des partis politiques municipaux et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU le rapport préparé par le trésorier en date du 23 janvier 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du rapport du trésorier pour l'année 2022;

DE transmettre copie de ce rapport au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-056

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES RUES D'AVIGNON ET DE LA ROCHELLE – PROJET R-1289, LOT 2

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels d'ingénierie en vue de travaux de reconstruction des rues d'Avignon et de La Rochelle, projet R-1289, lot 2;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 février 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro R-2198, lot 2 concernant des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de reconstruction des rues d'Avignon et de La Rochelle à l'entreprise Le Groupe-Conseil Génipur inc., située au 18, rue Papineau, bureau 207, Candiac (Québec) J5R 5S8, pour une somme de 66 225,60\$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 3 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-057

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES RUES D'AVIGNON ET DE LA ROCHELLE – PROJET R-1289, LOT 2

ATTENDU l'attribution du contrat R-1289, lot 2 concernant des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de reconstruction des rues d'Avignon et de La Rochelle à l'entreprise Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour une somme de 66 225,60 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 4 635,79 \$, portant la dépense autorisée à 70 861,39 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-058

ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICE – BALAYAGE ET NETTOYAGE DE RUES – ANNÉE 2023 – PROJET SA-23-03

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services de balayage et nettoyage de rues, projet SA-23-03;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 février 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-23-03 pour des services de balayage et nettoyage de rues au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Balaye-Pro inc., située au 280 rue Montée-de-Liesse, Saint-Laurent, Québec, H4T 1N8 pour une somme de 52 428,60 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 31 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-059

PROVISION – CONTRAT DE SERVICE – BALAYAGE ET NETTOYAGE DE RUES 2023 – ANNÉE 2023 – PROJET SA-23-03

ATTENDU l'attribution du contrat SA-23-03 pour des services de balayage et nettoyage de rues à l'entreprise Balaye-Pro inc. pour un montant de 52 428,60 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 5 242,86 \$, portant la dépense autorisée à 57 671,46 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-060

REJET DE SOUMISSIONS – CONSTRUCTION D'UN SENTIER DE VÉLO DE MONTAGNE AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY – PROJET R-1276, LOT 5

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de construction d'un sentier de vélo de montagne au parc Edmour-J.-Harvey, projet R-1276, lot 5;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 décembre 2022;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE les soumissions des quatre (4) plus bas soumissionnaires comportent des irrégularités majeures ou des erreurs de calculs sur les prix unitaires ayant pour effet de modifier leur rang;

ATTENDU QUE les prix des soumissions jugées conformes dépassent largement l'estimation de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE rejeter, à toutes fins que de droit, les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres concernant des travaux de construction d'un sentier de vélo de montagne au parc Edmour-J.-Harvey, projet R-1276, lot 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-061

AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (ci-après la « Ville ») a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (ci-après PRIMEAU) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

DE s'engager à respecter les modalités applicables du Guide précité;

DE s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

DE s'engager à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus qui incombent à la Ville;

DE s'engager à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés au projet de la Ville, y compris tout dépassement de coûts;

D'autoriser le dépôt, au nom de la Ville, de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet de travaux de réhabilitation de plusieurs conduites localisées sur les tronçons dont la liste est jointe en annexe;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, au nom de la Ville, le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-062

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – FOURNITURE ET REMPLACEMENT DES MODULES DE JEUX INCENDIÉS AU PARC RINGUET – PROJET SA-23-07

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE la Ville peut avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour le projet SA-23-07 concernant la fourniture et le remplacement des modules de jeux incendiés au parc Ringuet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-063

ADOPTION – PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

ATTENDU QUE le Comité des politiques citoyennes a élaboré un plan d'action pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 13 février 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller M. Sylvain Dubuc divulgue son intérêt pécuniaire dans l'organisme Défilé de Noël Ste-Julie et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

23-064

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – DÉFILÉ DE NOËL STE-JULIE – ÉDITION 2022

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de fonctionnement ainsi qu'un formulaire de reddition de compte complété, de la part l'organisme Défilé de Noël Ste-Julie, à la suite de leur événement qui eut lieu le 3 décembre 2022;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 de la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal, intitulé « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés », et que cette même politique prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QU'une somme de 10 000 \$ a déjà été accordée à l'organisme Défilé de Noël Ste-Julie, à titre d'aide financière de fonctionnement, à la séance du conseil tenue le 5 juillet 2022, par le biais de la résolution n° 22-368;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 6 février 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

DE verser une aide financière additionnelle de 5 000 \$ à l'organisme Défilé de Noël Ste-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de l'édition 2022 du Défilé de Noël qui s'est déroulée le 3 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-065

ADOPTION – MISE À JOUR – POLITIQUE DE CAMPAGNES DE FINANCEMENT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la mise à jour de la Politique de soutien aux organismes de la Ville de Sainte-Julie, à la séance du conseil tenue le 10 mai 2022, par la résolution n° 22-250;

ATTENDU QU'il y a lieu également de modifier la Politique de campagnes de financement de la Ville afin de mieux répondre aux besoins des organismes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 février 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter la Politique de campagnes de financement de la Ville de Sainte-Julie telle que modifiée, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-066

AUTORISATION DE PASSAGE – 1 000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – 11 JUIN 2023

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;

ATTENDU QUE le convoi de cyclistes participant à l'événement des 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie prévoit être de passage dans la Ville de Sainte-Julie, le dimanche 11 juin 2023;

ATTENDU QUE la sécurité des participants et la fermeture momentanée des rues transversales au parcours emprunté par les cyclistes seront assurés par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'aucun bénévole ni aucune intervention de la Ville de Sainte-Julie ne sont requis avant, pendant ou après le passage des cyclistes;

ATTENDU la brièveté de l'événement sur le territoire de la Ville et l'impact minime de ce dernier sur les citoyens et les commerçants;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 6 février 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'autoriser le passage sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie du convoi de cyclistes qui participeront à l'événement des 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie, le 11 juin 2023 vers 12 h 45, et ce, pour une durée d'environ une heure;

D'inviter les résidents et les commerçants à venir encourager les cyclistes lors de leur passage;

D'autoriser le vol de drone sur le territoire de la Ville dans le cadre de cet événement, conformément aux lois et règlements en vigueur au Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-067

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 310, RUE DE MURANO, LOCAL 101 (CIBC) – ZONE C-258

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Zip Signs et datés du 13 décembre 2022, pour la place d'affaires CIBC située au 310, rue de Murano, local 101, et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 518.2.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 janvier 2023;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-068

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 500, BOULEVARD SAINT-JOSEPH – ZONE C-208

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial au 500, boulevard Saint-Joseph, préparés par la compagnie d'architecture D-Lab et datés de décembre 2022, et ce, conformément aux énoncés et conditions de la 518.3.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 janvier 2023;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-069

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1400, RUE PRINCIPALE – ZONE C-249

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, préparés par Xénon Enseignes et datés du 11 novembre 2022, pour le 1400, rue Principale, et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 518.5.23 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 18 janvier 2023;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-070

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE A-719 ET DE CRÉER, À MÊME CELLE-CI, UNE NOUVELLE ZONE A-720 AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE DERNIÈRE

Avis de motion est donné par M. Sylvain Dubuc que le Règlement 1101-113 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de revoir les dispositions relatives à la Zone A-719 et de créer, à même celle-ci, une nouvelle Zone A-720 ainsi que les normes afférentes à cette dernière sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications aux dispositions de la Zone A-719 afin que celle-ci concorde avec la vision de la Ville;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter le premier projet de règlement 1101-113 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de revoir les dispositions relatives à la Zone A-719 et de créer, à même celle-ci, une nouvelle Zone A-720 ainsi que les normes afférentes à cette dernière;

DE présenter ce projet de règlement lors de la séance de consultation publique qui se tiendra le 13 mars 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-071

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1101-114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE
RÉDUIRE LA MARGE FIXE SUR RUE MINIMALE PRESCRITE À LA GRILLE DES
USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152 SUR LA RUE LÉONARD-DE VINCI**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le Règlement 1101-114 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la Zone I-152 sur la rue Léonard-De Vinci sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement 1101 afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite sur la rue Léonard-De Vinci à 4,5 mètres, afin de permettre l'agrandissement d'entreprises tout en préservant un espace suffisant pour permettre la plantation d'arbres en bordure de la voie publique;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'adopter le projet de règlement 1101-114 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la Zone I-152 sur la rue Léonard-De Vinci;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 13 mars 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-072

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1107-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES
CONDITIONNELS 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES
CONCERNANT CERTAINS USAGES DES ZONES A-719 ET A-720**

Avis de motion est donné par Mme Josée Marc-Aurèle que le Règlement 1107-9 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720 sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU:

D'adopter le projet de règlement 1107-9 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720;

DE présenter ce projet de règlement lors séance de consultation publique qui se tiendra le 13 mars 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-073

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1239-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1239 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN DE DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
LE POUVOIR D'EMBAUCHER TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ QUI EST UN
SALARIÉ AU SENS DU CODE DU TRAVAIL**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le Règlement 1239-1 modifiant le *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* afin de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1239-1 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-074

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1293 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS
TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS SUR DIVERSES RUES
AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET
AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS
EXCÉDER 600 000 \$**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire autoriser le paiement des coûts des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues ainsi que les frais contingents;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer les coûts de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, sous le numéro 23-033;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1293 autorisant le paiement des coûts des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-075

ADOPTION – RÈGLEMENT 1295 POUR PAYER LES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR UN MONTANT DE 237 500 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 237 500 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023 sous le n° 23-034;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1295 pour payer les coûts des travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale pour un montant de 237 500 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 237 500 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-076

ADOPTION – RÈGLEMENT 1296 AUTORISANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES RUES DE NORMANDIE ET DU PÈRE-MARQUETTE AINSI QUE D'UNE PARTIE DU PARC ARMAND-FRAPPIER POUR UN MONTANT DE 350 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 350 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal désire autoriser le paiement des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour la reconstruction d'une partie des rues de Normandie et du Père-Marquette ainsi que d'une partie du parc Armand-Frappier;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer ces honoraires professionnels;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, sous le numéro 23-035;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1296 autorisant le paiement des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour la reconstruction d'une partie des rues de Normandie et du Père-Marquette ainsi que d'une partie du parc Armand-Frappier pour un montant de 350 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 350 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-077

ADOPTION – RÈGLEMENT 1297 POUR PAYER LES COÛTS DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE BORDURES ET DE CHAUSSÉES SUR DIVERSES RUES À LA SUITE D'AFFAISSEMENTS, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 200 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 200 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal désire autoriser le paiement des coûts des travaux de reconstruction de bordures et de chaussées sur diverses rues à la suite d'affaissements, ainsi que les frais contingents;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer les coûts de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, sous le numéro 23-036;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1297 pour payer les coûts des travaux de reconstruction de bordures et de chaussées sur diverses rues à la suite d'affaissements, ainsi que les frais contingents pour un montant de 200 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 200 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-078

ADOPTION – RÈGLEMENT 1299 POUR PAYER LES COÛTS DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE DIVERS PARCS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 545 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 545 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux d'amélioration dans divers parcs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023 sous le n° 23-037;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1299 pour payer les coûts des travaux d'amélioration de divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 545 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 545 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-079

ADOPTION – RÈGLEMENT 1300 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 675 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 675 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à l'achat d'un véhicule électrique;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de cet achat;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023 sous le n° 23-038;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au montant de l'emprunt mentionné au projet de règlement, sans toutefois changer l'objet prévu du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1300 autorisant le paiement des coûts d'achat d'un véhicule électrique ainsi que les frais contingents pour un montant de 675 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 675 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-080

ADOPTION – RÈGLEMENT 1301 ENCADRANT L'EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU les articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes*, découlant de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (projet de loi numéro 37) sanctionnée le 10 juin 2022;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à l'adoption d'un règlement encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Ville de Sainte-Julie sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023 sous le n° 23-039;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1301 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Ville de Sainte-Julie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 JANVIER 2023

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 18 janvier 2023 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 13 février 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 janvier 2023, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)

Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Normande Bouffard	Surnuméraire	Agent au service à la clientèle	1 ^{er} février 2023
Lisa Di Giacomo	Surnuméraire	Commis à la bibliothèque	31 janvier 2023
Caroline Barré	Surnuméraire	Préposé à la référence	2 février 2023
Geneviève Morin	Surnuméraire	Préposé à la référence	13 février 2023
Maxime Giguère	Surnuméraire	Appariteur concierge	31 janvier 2023
Audrey-Anne Daudelin	Surnuméraire	Appariteur concierge	1 ^{er} février 2023

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Conseil municipal jeunesse – M. Lemay indique que le conseil municipal jeunesse s'est tenu ce soir et a permis à huit jeunes juliévillois de mieux comprendre le fonctionnement d'une ville et d'en apprendre plus sur l'élaboration de la présentation d'un projet. Les jeunes ont pu profiter de l'expérience des directeurs des différents services municipaux en plus de celle des conseillers municipaux pour améliorer leur projet préalablement soumis. Ce soir, devant leurs parents, professeurs et familles, les jeunes conseillers d'un jour ont présenté leur projet. Ces projets sont d'un grand intérêt pour les membres du conseil pour la réalisation de ceux-ci au cours des prochaines années. M. Lemay remercie tous ces jeunes.

Aéroport de Saint-Hubert – M. Lemay mentionne qu'à la suite de l'annonce conjointe de DASH - L et de la Ville de Longueuil visant à assurer un développement aéroportuaire positif et un vivre-ensemble harmonieux avec la population de la région, les Villes de Sainte-Julie, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand se réjouissent des avancées dans ce dossier, notamment en ce qui concerne l'interdiction des vols de nuit commerciaux de 23 h à 6 h à compter de 2024 et l'installation d'un système de suivi du climat sonore, qui étaient des demandes des trois villes. Néanmoins, les trois villes continueront de suivre le dossier de près, particulièrement en raison des nuisances importantes avérées pour leurs citoyens et de l'impact de la circulation sur l'autoroute 30, avec les développements potentiels de l'aéroport à venir.

Nouveau CPE – Stationnement incitatif de Sainte-Julie – M. Lemay indique que c'est avec une grande fierté que le conseil municipal et lui-même, la directrice générale du CPE Julie-Soleil, Mme France Mayeu, et la ministre de la Famille et députée de Verchères, Mme Suzanne Roy, ont annoncé, le 23 janvier dernier, l'implantation d'un nouveau CPE à Sainte-Julie.

Ce sera un CPE de 80 places, dont 20 places pour les poupons. Par son emplacement géographique stratégique, cela permettra d'améliorer significativement l'accessibilité à des services éducatifs à l'enfance de grande qualité pour les parents de Sainte-Julie et de la région. Le projet est rendu possible grâce à l'acquisition du terrain du ministère des Transports par la Ville de Sainte-Julie, puis, par le CPE.

Semaine de la persévérance scolaire - M. Lemay souligne les Journées de la persévérance scolaire. Les membres du conseil municipal et M. Lemay iront à la rencontre des jeunes de 6^e année dans toutes les écoles de Sainte-Julie. Il est important d'afficher haut et fort l'engagement de notre ville à cette cause afin d'encourager les jeunes à persévérer dans leurs efforts et leur réussite scolaire.

Semaine de la prévention du suicide – Mme Amélie Poirier invite les personnes qui ont des idées suicidaires et celles qui sont inquiètes pour une personne ayant des idées suicidaires, à communiquer avec la ligne téléphonique 2-1-1 pour obtenir toutes les ressources nécessaires.

Persévérance scolaire – Mme Poirier mentionne qu'il est aussi important de souligner l'apport du personnel enseignant, du personnel de soutien et des bénévoles dans le cadre du cheminement scolaire des élèves. Mme Marc-Aurèle souligne aussi l'apport des bénévoles au niveau des associations sportives, de la Maison des Jeunes, de la bibliothèque et de tous les organismes. Ces personnes font une différence dans la vie des jeunes. Mme Marc-Aurèle les remercie, car c'est un peu grâce à chacun d'eux si les jeunes continuent d'aller à l'école.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jacques Blanchard

M. Blanchard désire obtenir de plus amples informations concernant le point 8.3 à l'ordre du jour de la séance, soit l'attribution d'un contrat de balayage des rues à une entreprise. M. Blanchard demande si cela est nouveau que ces travaux soient donnés à sous-contrat.

M. Lemay mentionne que cette année, comme l'un des deux balais de rue de la Ville est vétuste et doit être mis au rancart, la portion de service assurée par le 2^e balai sera confiée à l'entreprise privée.

M. Blanchard indique que les lumières de Noël à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Principale étaient toujours allumées et demande si elles le seront encore longtemps.

Mme Brisson mentionne que l'enlèvement des lumières est en cours.

23-081

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS